

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 MARS 2019

Date de convocation : 21.03-2019

Date d'affichage : 24 avril 2019

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 15

Absents excusés et représentés : 10

Absents : 4

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE VINGT HUIT MARS à 20 heures 40, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire,

PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Jean-Claude MORGANT, Antoine BRUNO, Corinne REITER, Antoine MORELLI, Patricia KORCHEF-LAMBERT, Patrick LEROY, Anne-Sophie MONGIN, Sandrine PALU-BERGEROU, Tommy DJERBI, Aurélie BANYULS, Patrick ATTARD, Philippe BENHAÏEM, Frédéric PERCHERON

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Véronique BASTIDE a donné procuration à Antoine BRUNO, Patricia LAINE-MELMI a donné procuration à Sandrine PALU-BERGEROU, Philippe LELIEVRE a donné procuration à Patrick LEROY, Patrick ATTARD, Mohand OULD SLIMANE a donné procuration à Antoine MORELLI, Sylvie DREYFUS a donné procuration à Corinne REITER, Albert NAKACHE a donné procuration à Patrick ATTARD, Brigitte LACHAUX a donné procuration à Béatrice WILLEM, Arezki MANSEUR a donné procuration à Aurélie BANYULS, Jérôme BERNARD a donné procuration à Patricia KORCHEF-LAMBERT, Philippe CROQ a donné procuration à Frédéric PERCHERON

ABSENTS

James TAIB, Olivier BENASSI, Martine REJRAJI, Clara BERGAMASHI,

SECRETAIRE DE SEANCE

Sandrine PALU-BERGEROU



I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2019

II - COMPTE-RENDU DES DECISIONS 19-005 à 19-018 PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

III - AFFAIRES PORTEES A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

FINANCES

19-019. COMPTE DE GESTION VILLE 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31,

Vu le compte de gestion de la Ville de l'exercice 2018 établi par le Comptable public,

Vu la présentation aux membres de la Commission finances réunis le 12 mars 2019,

Considérant qu'après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance du compte de gestion avec le compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article unique

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public est approuvé

Vote à l'unanimité avec 6 abstentions + pouvoirs mais invalidé du fait de l'absence du vote du compte administratif à la même séance.

19-020. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 VILLE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Compte de gestion Ville de l'exercice 2018 présenté par le Trésorier,

Vu la présentation aux membres de la commission des finances réunis le 12 mars 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la salle et sous la présidence de Madame Béatrice WILLEM, Premier Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article 1

Arrête les résultats de l'année 2018 de la manière suivante :

- Section d'investissement

- Recettes : 3 885 707,80 €
- Dépenses : 9 791 552,47 €
- Soit un déficit de : - 5 905 844,67 € (D001)

A ce déficit d'investissement, il faut ajouter le montant des restes à réaliser de dépenses d'un montant de 1 073 278,67 €. Le déficit est donc de (5 905 844,67 € + 1 073 278,67) : - **6 979 123,34 €** (R1068).

- Section de fonctionnement

- Recettes : 61 552 390,36 €
- Dépenses : 32 822 719,72 €
- Soit un excédent de : + 28 729 670,64 €

Le résultat global de clôture est donc de (28 729 670,64 – 6 979 123,34) : 21 750 547,30 €

Article 2

Procède à l'affectation du résultat 2018 qui a été repris au budget primitif 2019.

L'excédent de la section de fonctionnement soit + 28 729 670,64 € est affecté pour partie à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 6 979 123,34 € (article 1068) et le solde est reporté en recette de la section de fonctionnement pour 21 750 547,30 € (compte R002).

Vote à l'unanimité avec 6 abstentions + pouvoirs mais vote invalidé du fait de l'absence de quorum.

19-021. BUDGET PRIMITIF 2019 VILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 18-001 du 6 février 2019 approuvant le rapport sur le débat d'orientations budgétaires,

Vu la présentation du budget aux membres de la Commission finances réunis le 12 mars 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Article unique

Dit que le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	34 902 148,73 €	Recettes réelles	38 182 088,00 €
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>814 509,00 €</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>4 680,00 €</i>
	<i>Virement à la section investissement</i>	<i>24 220 657,57 €</i>	<i>Résultat cumulé</i>	<i>21 750 547,30 €</i>
	S/total	59 937 315,30 €	S/total	59 937 315,30 €
INVESTISSEMENT	Dépense réelles	26 160 486,57 €	Recettes réelles	8 109 123,34 €
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>4 680,00 €</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>814 509,00 €</i>
	<i>Restes à réaliser</i>	<i>1 073 278,67 €</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>24 220 657,57 €</i>
	<i>Résultat cumulé</i>	<i>5 905 844,67 €</i>		
		33 144 289,91 €	S/total	33 144 289,91 €
TOTAL		93 081 605,21 €		93 081 605,21 €

En italique opérations d'ordre

Voté avec quorum, unanimité /1 contre avec 1 pouvoir, mais vote invalidé du fait de l'absence du vote du compte administratif alors que le BP était équilibré par le résultat définitif de l'exercice antérieur.

19-022. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REALISATION DE LA PLACE LOUIS XIII MODIFICATION

Quorum non atteint.

19-023. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE. MODIFICATION

Quorum non atteint.

19-024. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR ACQUISITIONS FONCIERES CITE DE LA GASTRONOMIE

Quorum non atteint.

19-025. COMPENSATION FINANCIERE 2019 VERSEE AU CENTRE CULTUREL ARC-EN-CIEL THEATRE DE RUNGIS

Quorum non atteint.

19-026. FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES POUR 2019

Quorum non atteint.

19-027. FIXATION DU TAUX 2019 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Quorum non atteint.

19-028. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020

Quorum non atteint.

URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN

19-029. APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DES OUVRAGES EN VRD ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT MONTJEAN EST

Quorum non atteint.

19-030. CESSION DE LA PARCELLE M134 A EPA ORSA

Quorum non atteint.

19-031. RETROCESSION A LA COMMUNE DES TROTTOIRS DE LA RUE DU MARCHE ET AVENUE DE LA GARE

Quorum non atteint.

19-032. RETROCESSION A LA COMMUNE DE TROTTOIR RUE SAINTE GENEVIEVE

Quorum non atteint.

SECURITE - TRANSPORT

19-033. DEMANDE DE DELEGATION AU STIF POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC LOCAL DE DESERTE DE LA ZONE AEROPORTUAIRE D'ORLY DEPUIS LE PARC HOTELIER DE LA VILLE DE RUNGIS

Quorum non atteint.

URBANISME - AMENAGEMENT URBAIN

19-034. MARCHE D'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RUNGIS

Quorum non atteint.

SECURITE - TRANSPORT

19-035. CONSULTATION SUR LE PROJET DE ZCR SUR LA COMMUNE DE THIAIS

Quorum non atteint.

19-036. CONSULTATION SUR LE PROJET DE ZCR SUR LA COMMUNE DE FRESNES

Quorum non atteint.

AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL

19-037. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU SYNDICAT MIXTE CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS

Quorum non atteint.

19-038. LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE

Quorum non atteint.

FINANCES

19-039. SUBVENTIONS 2019 - SOCIAL ET HUMANITAIRE

Quorum non atteint.

19-040. SUBVENTIONS 2019 – EDUCATION

Quorum non atteint.

19-041. SUBVENTION 2019 - JEUNESSE

Quorum non atteint.

19-042. SUBVENTIONS 2019 - SPORT

Quorum non atteint.

19-043. SUBVENTIONS 2019 - ANIMATION

Quorum non atteint.

19-044. SUBVENTIONS 2019 - CULTURE

Quorum non atteint.

19-045. SUBVENTION 2019 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Quorum non atteint.

JEUNESSE

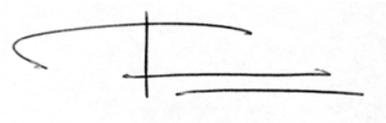
19-046. PARTENARIAT «CARTE JEUNES EUROPEENNE APPROBATION D'UNE CONVENTION

Quorum non atteint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Rungis, le 15 avril 2019

Le Maire,



Raymond CHARRESSON